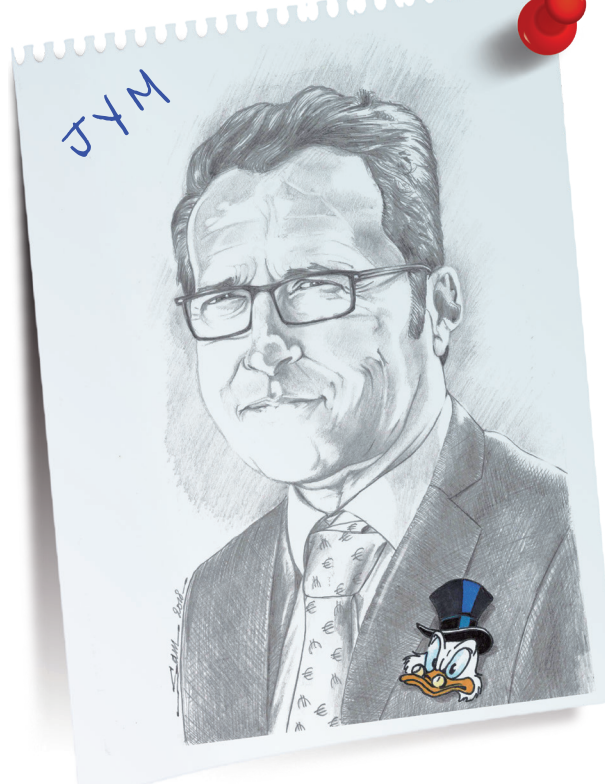


L'épingle du mois!

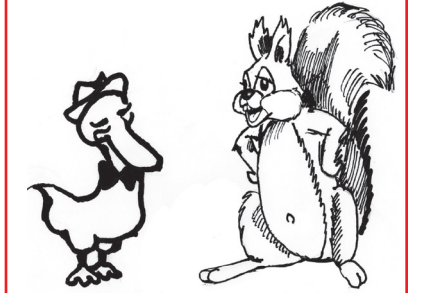


à collectionner

Avec 1,555 milliard d'€ de capitaux propres au 31 décembre 2018, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur a de quoi voir venir ! JYM peut s'en féliciter, lui qui n'appartient pas de son propre aveu à la catégorie de ceux qu'il qualifie de "sociaux", singulièrement les représentants du Personnel. Orthodoxe parmi les orthodoxes en matière financière, libéral parmi les libéraux, il ne sourcille jamais lorsqu'il s'agit de faire les poches de nos clients ou de ne pas verser aux salariés leur dû. Compétent dans son domaine, il l'est indéniablement. Cependant, à l'heure de la négociation du pouvoir d'achat du salaire, il nous paraissait logique d'épingler celui dont l'influence en la matière au sein de l'entreprise est loin d'être négligeable. Pourtant anciennement membre du Directoire de la Caisse d'Épargne des Hauts de France en charge du pôle "risques/finances", François Codet lui-même n'aura pas réussi à imprimer sa marque au projet de budget 2019 de CECAZ... Mais ne nous leurrions pas, cette situation ne l'embarrasse nullement. Ne pas revaloriser correctement les salaires et dégraisser les effectifs semble convenir aussi bien à l'un qu'à l'autre... ■



FO l'Ouvrir?



Le journal satirique
trimestriel
de FO CECAZ

Nous préférons l'impudence de la révolte à la bienséance de la domination

Le Directoire n'est pas **PARTAGEUR**!

Chaque année, il conviendrait en toute logique de partager le résultat de l'année précédente entre chacune des "parties prenantes" de la CECAZ : ses clients sociétaires, ses salariés et ses fonds propres. Cette opération pourtant facile à conduire, suppose l'équité, une vertu visiblement méconnue par notre Directoire.

Or, par la technique de l'élaboration du budget, le Directoire restreint systématiquement en amont la part qui pourrait revenir aux salariés. Nous aurions pu penser que le successeur de Christophe (et ses funestes "Pinaultades") aurait été suffisamment clairvoyant pour mettre un terme à cette pratique fort détestable. En définitive, François Codet n'en aura

eu ni l'envie, ni le courage. Il s'est donc contenté de se glisser dans les charentaises que lui avait laissées son prédécesseur et a laissé faire comme habituellement "l'Oncle Picsou" de la CECAZ, autrement dit son Directeur Financier.

L'année dernière, le Directoire avait déjà privé le Personnel d'un supplément d'intéressement correspondant à la pleine réussite financière du POS 2014-2017, soit 3 000 € en moyenne à chacun, comme le demandait FO, et non seulement 650 € pour quatre années de bons et loyaux services dans un contexte de baisse drastique des effectifs... Cette opération aurait correspondu à un prélèvement de 4,6 millions d'€ sur les 83 millions d'€ de résultat net de 2017 et donc pas "la mer à boire".

Sachant que le PNB et le résultat net 2018 par ETP sont supérieurs à ceux de 2017, notre nouveau Président du Directoire aurait été inspiré de privilégier plutôt la rémunération à caractère collectif tel l'intéressement que celle qui consiste à vouloir mettre en concurrence les uns avec les autres (mesures individuelles, part variable, etc.). Pire, pour bénéficier de son effet d'aubaine, il s'est même rué comme un dératé sur la "prime exceptionnelle de pouvoir d'achat" de 1 000 € obtenue par les Gilets jaunes, ni chargée, ni fiscalisée, car cette dernière ne coûte au bout du compte qu'1,6 million d'€ ; tout ceci afin de ne pas avoir à verser un supplément d'intéressement qui aurait fait référence... ■

Il ne lâche rien !



C'est dans sa nature

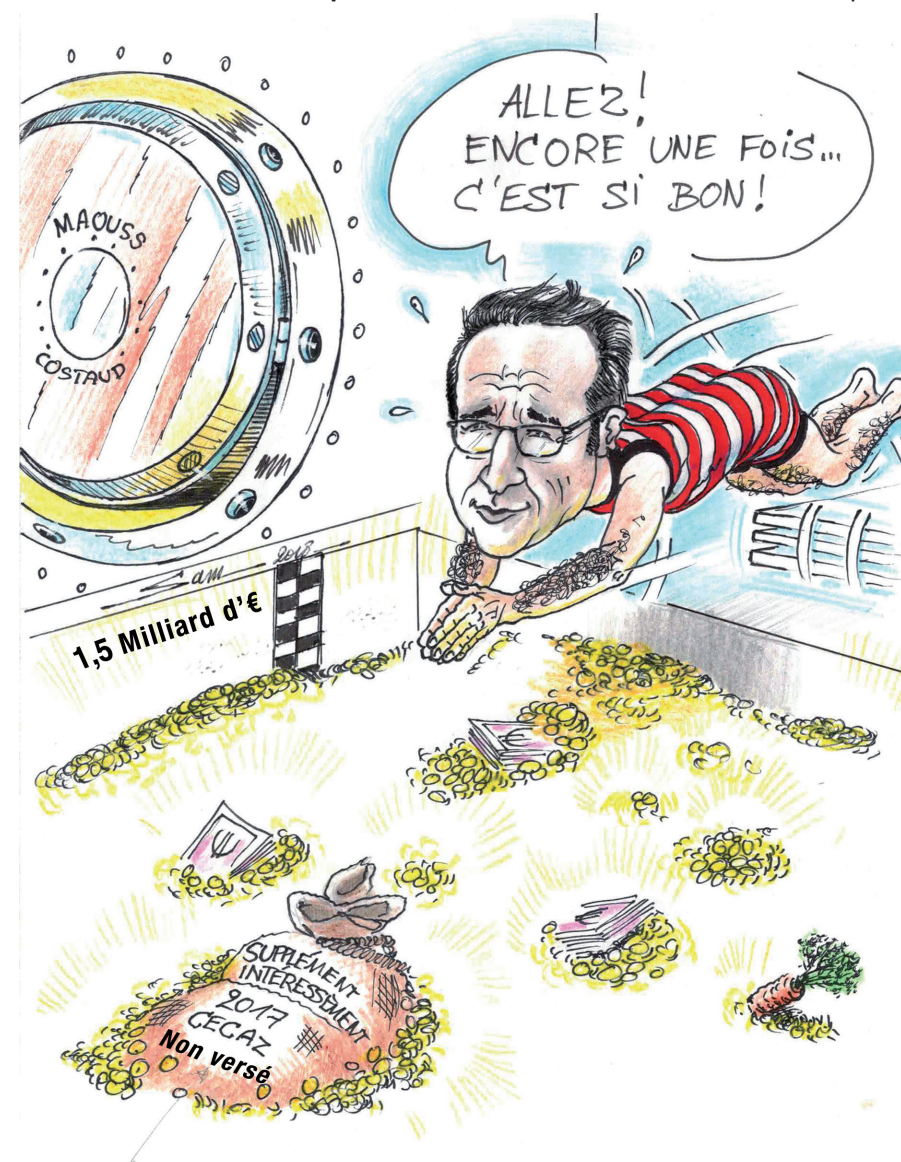
Vraies fausses **FAKE NEWS**!

La contribution de la BDR au résultat net 2018 de la banque commerciale a été supérieure à 50 %.

Qu'ils se rassurent, à terme, les salariés auront le droit de travailler gratis pendant la pause méridienne.



Journal satirique interne du **SNP-FO section CECAZ**
Immeuble Nice Premier • 455 Promenade des Anglais • 06200 Nice Tél. 04 93 21 22 24
Directeur de la publication et rédacteur en chef: Bruno Aguirre Tél. 06 80 18 70 34
Illustrations: Rafaël De Jonghe
Imprimerie: Caractère & Sira (Marseille) • Impression: 1 800 exemplaires
fo.caisse-epargne@orange.fr www.snpfocaisseepargne.org



Temps de travail Tant de travail!

Au risque d'être désapprouvés par les nombreux salariés souhaitant d'ores et déjà pouvoir déjeuner sur leurs lieux de travail respectifs, notre devoir est de leur rappeler les termes de l'article R. 4228-19 du Code du travail, d'ailleurs repris par le règlement intérieur de notre entreprise : "Il est interdit de laisser les travailleurs prendre leur repas dans les locaux affectés au travail".

Cette interdiction de prise de repas sur le lieu de travail vise bien sûr à s'assurer qu'une coupure effective dans le temps de travail intervienne afin de **permettre une véritable pause dédiée au repas.**

L'objectif poursuivi par cette disposition légale est donc d'éviter tout risque de confusion entre le temps de pause dédié au repas et le temps de travail effectif. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à **FO**, nous nous sommes toujours montrés fort réticents à **assouplir cette règle qui est pourtant d'ores et déjà foulée aux pieds au sein de notre entreprise avec l'accord tacite du Directoire.**

En effet, la baisse tendancielle des effectifs que ce dernier pilote, le conduit clairement à essayer d'imaginer des moyens détournés afin de **créer les conditions d'un travail dissimulé**, et donc à coût nul, sous prétexte d'assouplissement des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cependant, par pragmatisme et afin de répondre aux préoccupations concrètes de nos collègues de travail, après de longs et laborieux pourparlers (deux ans) avec les représentants de la direction, la délégation **FO**, majoritaire au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), a accepté le 29 novembre 2018 de permettre la prise de repas pendant la pause méridienne à la condition expresse que :

1- Toutes les agences de CECAZ auront été mises aux normes (un local dédié distinct avec places assises, une arrivée d'eau, la possibilité de réchauffer les plats, un réfrigérateur) sachant que la moitié d'entre elles ne le sont pas en ce début d'année 2019 ;

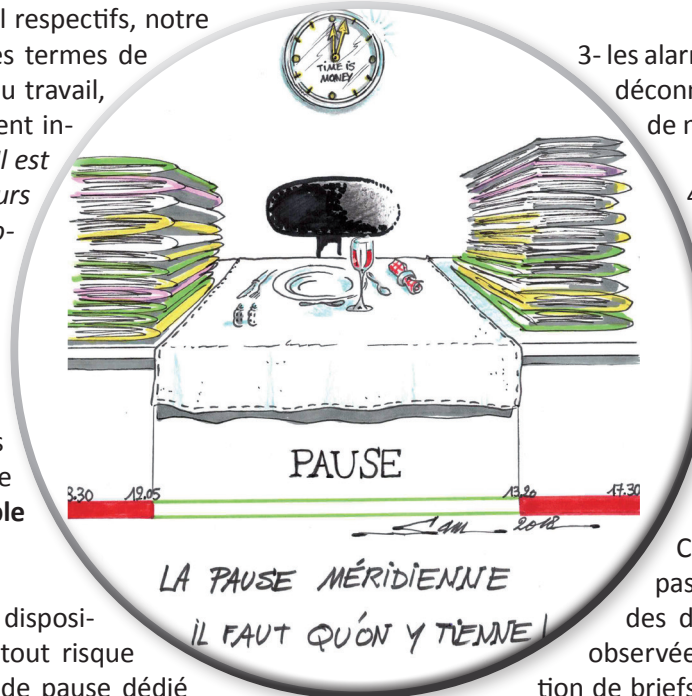
2- les fonctionnalités de Mysys auront été rendues inopérantes pendant ce temps-là ;

3- les alarmes des agences auront été déconnectées pendant la pause de midi ;

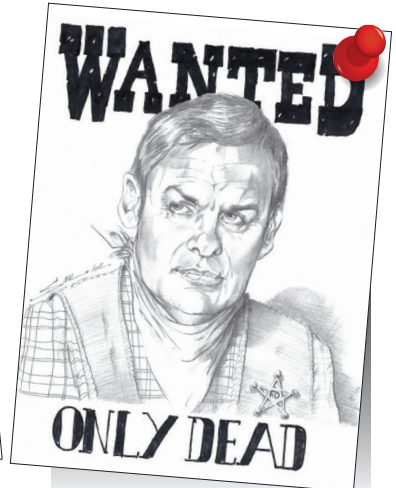
4- l'inspection du travail et la médecine du travail auront donné explicitement leur accord ;

5- le règlement intérieur de l'entreprise aura été rectifié en bonne et due forme, et en temps utile.

Cependant, l'affaire n'est pas pour autant résolue car des dérives sont d'ores et déjà observées, notamment l'organisation de briefs d'agences à 13 heures... À telle enseigne que Madame Bénédicte Solanet, membre du Directoire en charge du pôle ressources, a même tenté d'introduire la notion d'heures supplémentaires pendant la pause méridienne. Chassez le naturel par la porte et il revient par la fenêtre ! ■



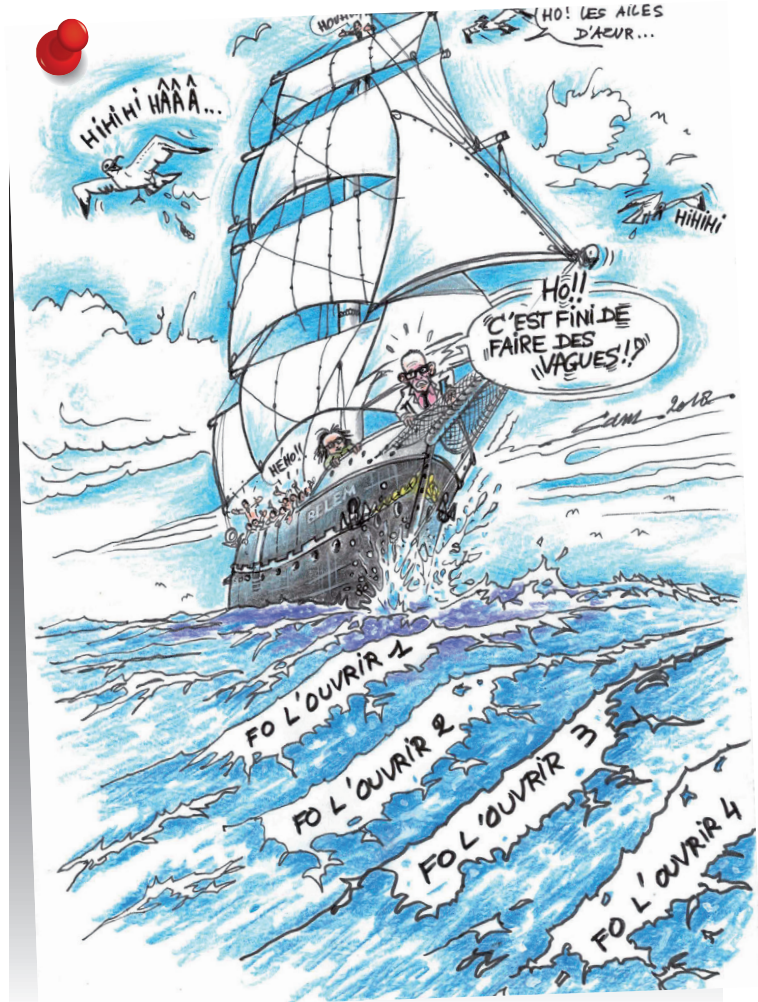
Les épingleurs épingleés!



Parlez-moi d'humour...

Le registre satirique assumé du journal "FO l'Ouvrir" consiste à passer au crible la politique décidée au plus haut niveau de l'entreprise en stigmatisant non seulement ceux qui en sont les instigateurs, mais également ses exécutants trop zélés à nos yeux. On doit donc nécessairement s'attendre à y retrouver les procédés de l'ironie, ainsi que le grossissement des traits par le truchement de la caricature, le tout ayant pour objet de rendre le propos à la fois explicite et le plus récréatif possible...

C'est ainsi que la diffusion du précédent numéro, le "FO l'Ouvrir n° 3", est à l'origine de quelques remous dans le "Saint des Saints" : le Comité des Directeurs. Même notre nouveau Président de Directoire, François Codet, s'en est ému. Comment est-il possible que l'on puisse se montrer aussi irrévérencieux à l'endroit de nos dirigeants et des cadres dit supérieurs de l'entreprise? Pire, comment peut-on à la fois dénoncer son employeur quand il est clairement à l'origine de risques psychosociaux au sein du réseau, surtout lorsqu'il transforme nos commerciaux en forçats du chiffre, tout en vilipendant nos collègues de la DDRH au risque de les mettre elles-mêmes mal à l'aise ?



Nous serions tentés de leur répondre que l'on ne fait jamais d'omelette sans casser des œufs. Mais nous ne le ferons pas. Nous nous contenterons de soutenir que l'irrévérence et l'impudence sont une forme de pédagogie fort efficace lorsque l'on veut réellement défendre les intérêts moraux des salariés. Et le moins que l'on puisse dire est, qu'en l'espèce, il était temps que **FO** intervienne pour que chacune soit enfin remise à sa juste place... ■